



Service de Premier Accueil

Le Gouvernement de la Catalogne met à votre portée un service de premier accueil en collaboration avec l'Administration locale, les agents sociaux et quelques organisations spécialisées.

L'objectif est de promouvoir l'autonomie personnelle des personnes étrangères et catalanes retournées et l'égalité des chances des citoyens.

À QUI S'ADRESSE ?

Aux personnes étrangères immigrées, solliciteuses d'asile ou de protection subsidiaire, réfugiées, apatrides et à celles retournées.

À partir Juin 2016, vous devriez prouver moins d'un an enregistré en Catalogne afin d'accéder au service.

Vous pouvez consulter le site internet du **Servei de Primera Acol·lida** (Service de Premier Accueil) :

http://benestar.gencat.cat/ca/ambits_tematicos/immigracio/servei-de-primera-acollida

Plus d'information :

À votre mairie ou conseil comarcal :

Au téléphone **012** Immigració

012
gencat.cat

Coût de l'appel : selon tarif de votre opérateur

Servei de Primera Acol·lida

Service de Premier Accueil



Servei de Primera Acollida




i

Le **Service de Premier Accueil** est un ensemble d'actions et de ressources qui répond aux besoins initiaux de formation et information des utilisateurs potentiels. Il inclut l'accompagnement, la formation et la certification de connaissances minimales pour faciliter **vivre et travailler en Catalogne**.

Les contenus à accréditer se divisent en trois modules :

- **Langue** : un module pour apprendre catalan et espagnol avec un minimum de 90 heures de formation dans chacune des deux langues officielles.
- **Connaissances du milieu de travail** : un module sur le marché de travail avec un minimum de 15 heures.
- **Société catalane** : un module de connaissance de la ville et les services de votre environnement immédiat avec un minimum de 15 heures.



Comment pouvez-vous accéder au service ?

Vous pouvez entrer en contact avec le service de premier accueil au moyen des offices municipales d'attention aux citoyens.

La personne responsable du service d'accueil enregistrera votre demande d'accès au service.



Pourquoi serait-il utile pour vous ?

Ce service vous donnera quelques outils initiaux qui faciliteront votre incorporation à la société catalane. Le même certificat peut être d'utilité au moment de chercher du travail ou de faire valoir votre formation et expérience.

En outre, le Certificat d'Accueil est utile dans les processus d'extranéité : enracinement social, modification et/ou rénovation d'autorisations de résidence, entre d'autres.



Que devriez-vous envisager ?

- Jusqu'à Juin 2016 peuvent demander l'accès au premier service d'accueil tous les étrangers enregistrés en Catalogne, indépendamment de la date d'arrivée.
- A partir de Juin 2016, vous pouvez demander l'accès au service uniquement si vous pouvez prouver **moins d'un an enregistré** en Catalogne.
- Vous avez **deux ans** pour suivre ces trois modules.
- Vous devez **assister, au moins, au 75% des heures** de formation de chaque module pour en obtenir la certification.
- Si vous parlez le catalan ou l'espagnol, ou si vous avez fait un cours au SOC ou un cours de votre municipalité, demandez si ces cours vous servent pour l'obtention du Certificat d'Accueil. **Vos compétences ont de la valeur !**